

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2021
N°48/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SEPT JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., CADORET S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : BOFFELI Y. à BARET E., CATTANI JL. à SANCHEZ D., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MEDAVIT R. à MILET F.

EXCUSEE : CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNE SIGNE AVEC DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISERE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE AVEC LES COMMUNES MEMBRES DU SICCE, RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA FUTURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.

Dans le cadre du lancement de la démarche « convention territoriale globale » - CTG et installation du comité de pilotage (cf délibération du SICCE en date du 8 avril 2021) entamée avec les communes membres du SICCE, la commune xx s'engage dans la mise en place de la future CTG par son implication dans le comité de pilotage et le comité technique, et la rédaction d'un projet social de territoire.

Le Maire rappelle que le contrat enfance jeunesse de la commune, contracté avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère, prendra fin le 31/12/2021.

Afin d'élaborer une étude socio-économique partagée avec l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, il a été convenu entre les communes membres du syndicat et le Président du SICCE de réaliser un diagnostic partagé dont l'objectif sera :

- de réaliser un état des lieux des services proposés sur le territoire,
- de recenser les besoins des usagers,
- d'apporter un soutien technique aux élus du SICCE et de fixer les grands axes de la rédaction de la future CTG.

Cette étude relèvera des champs d'intervention de ce dispositif, à savoir : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, et insertion.

Le financement de ce diagnostic sera partagé par toutes les collectivités disposant d'un contrat enfance jeunesse par le biais d'un avenant au CEJ. Le prestataire retenu sera rémunéré selon les modalités de co-financement fixées par la commune, les élus délégués au SICCE et le Président du SICCE.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

l'autoriser à signer un avenant au contrat enfance jeunesse afin de financer le diagnostic partagé de préparation de la CTG.

l'autoriser à signer toutes pièces utiles au dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 8 juin 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

